

## Les conditions de validité d'un contrat en deux entreprises

Par **Iams**, le **26/10/2020** à **19:40**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin d'aide si quelqu'un peut m'aider merci je n'ai pas du tout compris cette question et je doit y répondre Merci de votre aide

Quelles sont les conditions de validité d'un contrat en deux entreprises

Expliquez chaque condition à travers un exemple

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2020** à **07:30**

Bonjour

Simplement pour vous signaler que j'ai changé le titre de votre sujet car conformément à notre charte

[quote]

**Article 2** : Donner un **TITRE CLAIR** à votre sujet

- Ne pas mettre des formules comme "question", "besoin d'aide", "help", "au secours", "votre avis". Il faut qu'à la lecture du titre, on sache tout de suite de quoi il s'agit.

[...]

- **Ne pas mettre "URGENT" dans votre titre ou votre sujet.** En effet, aucun sujet n'est plus urgent que les autres

[/quote]

Par **joaquin**, le **27/10/2020** à **09:49**

Bonjour,

C'est un vaste sujet. Un contrat entre deux entreprises doit obéir aux règles générales des

contrats edictées par le code civil. Après, il existe des particularités liés au contrat d'entreprise (et aussi selon la nature du contrat). Mais il nous faudrait plus d'informations sur ce que vous avez du mal à comprendre pour qu'on puisse vous donner des explications précises.

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Joaquin

Par **Lorella**, le **27/10/2020** à **10:38**

ce sujet est classé dans le forum droit social. Est-ce normal ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2020** à **15:37**

Difficile de répondre tant que l'auteur ne donne pas plus de précisions ... ..